



Compte Rendu Sommaire

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

L'an deux mille seize et le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Jean-Marc DUBUC, Sabine NAEL, Laurent REMY.

Absents représentés : Henri COLOMBO (procuration à Pierre BONNET), Aude HEZARD (procuration à Eric AUDIBERT), Jean Pierre MADONIA (procuration à Jean Marc DUBUC)

Absente excusée : Jacqueline HOUSSARD,

COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION n° 2016/042

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE 2016 – 2019.

Monsieur le Maire expose que le marché de fourniture de repas pour l'école et le centre de loisir expire en août 2016 et qu'un MAPA a été lancé pour retenir un nouveau prestataire pour la période 2016-2019. Suite à l'analyse des offres effectuée, il est proposé de retenir la société ELIOR.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2016/043

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPÉ D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG VAR

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait adhéré en 2015 au contrat groupé d'assurance statutaire lancé par le CDG et attribué à la SOFAXIS depuis le 1^{er} juillet 2015. Suite à un problème de procédure la préfecture a contraint le CDG 83 à relancer ce marché en accordant une prolongation du précédent contrat au 30 juin 2016.

Suite à cette nouvelle consultation, la commission compétente du CDG 83 propose d'attribuer à la SOFAXIS et ALLIANZ Vie ce marché d'assurance statutaire à compter du 1^{er} juillet 2016. Il est proposé au conseil municipal de rejoindre ce groupement.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION n° 2016/044

PROCÉDURE D'ACQUISITION DU BIEN PRÉSUMÉ VACANT ET SANS MAITRE CADASTRÉ SECTION A N° 545

Monsieur le Maire indique que la Préfecture du Var a informé la commune que la parcelle cadastrée section A n° 545 était présumée vacante et sans maître et que, conformément au CG3P, la commune dispose de 6 mois pour mettre en œuvre la procédure de confirmation de la vacance et d'intégration de cette parcelle dans le patrimoine communal. Monsieur le Maire propose de lancer cette procédure.

Adopté à la majorité (1 abstention, 13 pour).

DÉLIBÉRATION n° 2016/045

PROJET D'ACQUISITION DE DEUX PORTIONS DES PARCELLES A 992 ET A 986 POUR RÉGULARISATION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DE LA BAUME.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mener une procédure d'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 986 et 992 afin de régulariser la situation foncière du chemin de la Baume.

Adopté à la majorité (2 abstentions, 12 pour)

FONCTION PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION n° 2016/046

CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une délibération créant un emploi d'adjoint technique temporaire à temps incomplet annualisé, pour faire face aux besoins en termes de ménage, restauration et d'accueils périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/047

CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une délibération créant un emploi d'adjoint d'animation temporaire à temps incomplet annualisé, pour faire face aux besoins d'animation.

Adopté à l'unanimité

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DÉLIBÉRATION n° 2016/048

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le conseil que le 4 avril dernier la CCCP a modifié ses statuts pour intégrer en compétence facultative « l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » permettant à la CCCP de mettre en œuvre les opérations de développement des infrastructures nécessaires à la mise en place du SDTAN. Le Conseil est ainsi appelé à se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/049

PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU COMTÉ DE PROVENCE, VAL D'ISSOLE ET SAINT BAUME MONT AURÉLIEN.

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à l'approbation du SDCI, le conseil municipal doit se prononcer avant le 15 juin 2016 sur la création de la communauté d'agglomération de la Provence Verte issue de la fusion des communautés de communes du Comté de Provence, du Val d'Issole et de Sainte Baume Mont Aurélien.

Avis défavorable à la majorité (2 abstentions, 12 contre)

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION n° 2016/050

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DU DÉPUTÉ DE LA 8^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DU VAR POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU TENNIS.

Monsieur le maire expose que la commune a prévu la réalisation de vestiaires pour les terrains de tennis communaux au quartier les Lombardes. Le projet est estimé à 26270 € HT, il est proposé de solliciter une aide financière à l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député, Olivier Audibert-Troin d'un montant de 10 000 €.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/051

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE STATIONNEMENT PAYSAGER.

La commune souhaite lancer le projet d'aménagement d'un parc de stationnement paysager en cœur de village en fin d'année 2016 et sollicite dans le cadre du plan de financement du projet une subvention de 120 000 € soit 25,8 % du montant HT du projet au Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/052

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES (FRAT).

Monsieur le maire expose qu'il est projeté de réhabiliter une portion du réseau d'adduction d'eau potable du chemin des Lones et de réaménager la voirie de ce chemin à compter de la fin d'année 2016. Il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière de la Région au titre du FRAT 2016 d'un montant de 59 033 € HT soit 29,50 % du montant HT du projet.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/053

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DU SÉNATEUR DU VAR MONSIEUR COLLOMBAT POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉO PROTECTION.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a validé le 12 avril dernier le principe de mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur le site du futur parc de stationnement paysager en cœur de village. Ce projet a été estimé à 25 000 € HT et il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Collombat.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/054

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DU SÉNATEUR DU VAR MONSIEUR FALCO POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉO PROTECTION.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a validé le 12 avril dernier le principe de mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur le site du futur parc de stationnement paysager en cœur de village. Ce projet a été estimé à 25 000 € HT et il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Falco.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/055

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DU SÉNATEUR DU VAR MONSIEUR RACHLINE POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉO PROTECTION.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a validé le 12 avril dernier le principe de mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur le site du futur parc de stationnement paysager en cœur de village. Ce projet a été estimé à 25 000 € HT et il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Rachline.

Adopté à la majorité (10 pour, 3 contre)

DÉLIBÉRATION n° 2016/056

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE LA SÉNATRICE DU VAR MADAME HUMMEL POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉO PROTECTION.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a validé le 12 avril dernier le principe de mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur le site du futur parc de stationnement paysager en cœur de village. Ce projet a été estimé à 25 000 € HT et il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Madame la Sénatrice Hummel.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/057

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL).

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer pour l'année 2015 le montant de l'IRL et propose de retenir le montant de 3 446.85 €, soit, le même montant que pour l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/058

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EBBAA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Entente Bouliste des Bords de l'Argens et de ses Affluents aux fins d'organisation des concours boulistes pour la période estivale 2016 et rappelle que le 12 avril dernier, lors du vote du budget, une enveloppe de subvention de 1050 € avait été votée et non attribuée.

Adopté à la majorité (12 pour, 1 contre, 1 abstention)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le :